

# Comment peut-on être Antillais hors des Antilles ?

Dans les années soixante, elles dénonçaient le pouvoir colonial français et la politique gouvernementale d'incitation à l'émigration vers la métropole. Désormais, les associations antillaises développent des mobilisations collectives autour de l'identité et de la mémoire de l'esclavage. Elles créent de nouvelles formes d'implication politique dans la région d'origine comme en métropole.

par **Audrey Célestine**,  
doctorante  
en sciences-politiques  
à l'IEP de Paris (CERI),  
et **Leïla Wuhl**, ATER  
à l'université Versailles  
Saint-Quentin-en-Yvelines  
et doctorante  
en sciences-politiques,  
à l'université Dauphine,  
à Paris

À partir des années soixante, la migration antillaise vers la métropole prend un caractère massif et est largement encouragée par les pouvoirs publics et ce jusqu'au début des années quatre-vingt. C'est à cette période qu'intervient la prise de conscience de l'impossibilité d'un retour massif dans le Dom d'origine pour les travailleurs antillais et qu'émergent de nombreuses associations dans les lieux d'implantation de ces populations. Dans le même temps, de nombreux responsables associatifs, à l'instar de Georges Aurore, maire adjoint de Créteil (Val-de-Marne), s'investissent dans la vie politique locale. Il serait toutefois trompeur de penser que la rupture avec les Antilles est définitivement consommée. Plusieurs formes d'implication dans la vie politique du Dom d'origine restent prégnantes au sein de la migration installée en métropole, notamment par l'intermédiaire des associations telles que les "associations de communes". Surtout, les mobilisations récentes qui ont pu réunir différents leaders antillais de métropole sous la forme de collectif ou de comité d'associations montrent bien l'ambivalence des stratégies d'action privilégiées, entre les efforts d'autonomisation d'un groupe antillais de métropole et les tentatives de rapprochement de la migration de l'Hexagone avec les habitants des Antilles. Cette tentative de "ré-unification" avec les Antillais des îles correspond à une volonté de s'impliquer dans la vie et les débats politiques de la région d'origine mais révèle également des liens de dépendance complexes entre les représentants domiens dans les Dom et les leaders domiens de métropole qui tentent de s'imposer au sein de la migration.

C'est au travers de la condamnation du pouvoir colonial que vont émerger les premières formes de mobilisation chez les Antillais de France métropolitaine, à la fin des années soixante-dix<sup>(1)</sup>. Les départs vers la métropole étaient alors envisagés comme des possibilités d'ascension sociale fortes, de départ vers l'eldorado. Pourtant, à partir des années soixante-dix, les possibilités d'emplois, conditions nécessaires au bon fonctionnement du système mis en place par les pouvoirs publics, se sont progressivement réduites. De plus, de nombreux Antillais ont pris conscience du contraste entre les ambitions qui avaient motivé leur départ et la réalité faite d'emplois peu qualifiés et de discriminations.

1)- Giraud Michel,  
Marie Claude-Valentin :  
"Insertion et gestion  
sociopolitique de l'identité  
culturelle : le cas  
des Antillais en France",  
in *Revue Européenne  
des Migrations  
Internationales*, vol. 3,  
n° 3, 1987.

Claude-Valentin Marie et Michel Giraud<sup>(2)</sup> voient dans les manifestations syndicales d'avril 1976, de juillet 1977 et de février 1978 les premières tentatives pour les Antillais de France de mettre en avant et de faire reconnaître leurs problèmes spécifiques. En effet, les trois principales revendications formulées à ces occasions portent sur la question des congés bonifiés, sur le problème de la réinsertion professionnelle dans les sociétés de départ et l'arrêt de la politique d'incitation à l'émigration (les manifestants demandent la *“dissolution de tous les organismes patronaux et gouvernementaux qui gèrent la déportation et l'exploitation des travailleurs d'outre-mer”*), et enfin sur l'avenir économique et social des Dom, puisqu'il est réclamé le *“développement des industries et de l'agriculture au profit de la population et de l'économie locale”* ainsi que *“la création massive d'emplois avec formation professionnelle correspondante et priorité d'embauche et de mutation pour les originaires des pays d'outre-mer”*.

2)- Giraud Michel,  
Marie Claude-Valentin,  
*op. cit.*

### *Des revendications alignées sur les Antilles*

La teneur de ces premières mobilisations amène plusieurs remarques. Tout d'abord, l'ensemble des revendications est tourné vers les Antilles. Les congés bonifiés assurent en effet un retour dans leurs îles tous les trois ans aux originaires des Dom fonctionnaires (ou fonction publique assimilée) et à leurs enfants. Ensuite, les autres revendications marquent l'existence à cette période de ce que Abdelmalek Sayad appelle le *“mythe du retour”*<sup>(3)</sup> (avec une véritable volonté de retourner aux Antilles et de

Place du Trocadéro,  
à Paris, le 23 mai 2005.  
Arrivée de la marche  
du 23 mai 1998  
commémorant  
le 150<sup>e</sup> anniversaire  
de l'abolition  
de l'esclavage.

s'y insérer économiquement). La question de la migration ne semble pas tant envisagée sous l'angle des conditions de vie des migrants en métropole que sous celui du départ des "forces vives" de la société d'origine. En métropole, l'espace associatif antillais se structure au début des années soixante autour du soutien ou de l'opposition à la politique gouvernementale, et concerne, dans un premier temps, le

statut des Antilles puis, à partir des années soixante-dix, la politique d'incitation à la migration menée par les différents gouvernements<sup>(4)</sup>. Face aux associations constituées en relais de l'action gouvernementale et du Bumidom<sup>(5)</sup>, plusieurs mouvements d'intellectuels et d'étudiants antillais se forment dans une optique contestataire, dirigée à la fois contre le statut départemental et la politique d'émigra-

tion massive. Ces groupements, qui veulent défendre les droits d'une population vivant la migration comme un exil, se développent à partir des années soixante et prolongent en métropole les revendications autonomistes et indépendantistes, rencontrant parfois l'opposition frontale des pouvoirs publics. Le Front antillo-guyanais, créé en 1961, sera ainsi dissout par décret le 22 juillet de la même année, aussitôt remplacé par l'Actag (Amicale générale des travailleurs antillo-guyanais). L'organisation autonomiste en métropole se poursuit avec le Regroupement de l'émigration martiniquaise et le Regroupement de l'émigration antillaise. Ces mouvements sont constitués d'un même noyau actif de militants et les revendications concernant l'arrêt de la migration sont communes avec celles de l'opposition aux Antilles. Ils participent d'ailleurs en 1971 à la Convention du Morne-Rouge, organisée en Martinique, qui regroupe tous les courants autonomistes de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane<sup>(6)</sup>.

On le voit, dans les premiers temps de la migration et jusqu'au début des années quatre-vingt, les clivages opérant aux Antilles structurent l'espace associatif de métropole, et la migration est avant tout conçue de manière provisoire. Le retour au pays apparaît comme un horizon commun de l'action associative et syndicale, que celui-ci doive être négocié de façon individuelle (mutation, retraite) ou plus collective, par le biais d'une politique gouvernementale. Ainsi, l'une des plus anciennes associations de la migration créée avec le soutien des pouvoirs publics est-elle conçue comme une amicale de travailleurs (l'Amitag : Amicale des travailleurs antillo-guyanais, créée en 1964). La conception de cette amicale s'explique également par le fait que le gouvernement considère à l'époque que ces travailleurs ne resteront en métropole que le temps de leur activité professionnelle. De même, et alors qu'elles sont fortement opposées à l'action gouvernementale, les organisations étudiantes

Les groupements  
d'intellectuels et d'étudiants  
immigrés en France prolongent  
en métropole les revendications autonomistes  
et indépendantistes.

3)- Sayad Abdelmalek,  
*L'immigration ou  
les paradoxes de l'altérité*.  
De Boeck-Wesmael,  
Bruxelles, 1991, 331 p.

4)- Constant Fred,  
"La régulation politico-  
institutionnelle  
de la migration antillaise  
en France métropolitaine",  
in H. Domenach, M. Picouet,  
*La dimension migratoire  
des Antilles*, Economica,  
1992, 254 p.

5)- Le Bumidom  
(Bureau des migrations  
intéressant les Dom)  
est une société d'État  
chargée, de 1962 à 1981,  
d'organiser le recrutement,  
l'acheminement,  
la formation et le placement  
des Antillais candidats  
au départ en métropole.

6)- Blérald Alain-Philippe,  
*La question nationale  
en Guadeloupe  
et en Martinique. Essai  
sur l'histoire politique*,  
L'Harmattan, Paris, 1988,  
211 p.

telles que l'Ageg et l'Agem<sup>(7)</sup>, basées en métropole, constituent un lieu provisoire de socialisation militante pour toute une élite étudiante de gauche venue faire ses études en métropole, mais dont une bonne partie tentera de poursuivre son investissement militant aux Antilles mêmes, une fois les études achevées.

7)- Respectivement, Association générale des étudiants guadeloupéens et Association générale des étudiants martiniquais.

### *La fin du mythe du retour*

Le début des années quatre-vingt marque un tournant décisif dans les représentations associées à la migration des originaires d'outre-mer. Pour reprendre l'analyse de Claude-Valentin Marie (2002), celle-ci cesse progressivement d'être conçue comme une migration de travail pour devenir une migration de peuplement. En 1983, lors des Assises nationales des originaires d'outre-mer, le Premier ministre Pierre Mauroy associe ainsi explicitement l'impossible retour aux îles, la dégradation de la situation économique dans l'Hexagone et la nécessité de promouvoir une politique d'insertion en métropole. Après avoir reconnu que le gouvernement *“a décidé depuis deux ans de mettre un terme à la politique d'incitation à la migration que menait [ses] prédécesseurs”*, il invite ceux qui sont désormais identifiés comme *“originaires d'outre-mer”*, à *“se rendre à l'évidence : nous ne pouvons pas satisfaire le souhait de tous ceux qui veulent rentrer vivre au pays. Il faudrait en effet tripler ou quintupler les effectifs de fonctionnaires sur place. Chacun comprend bien que c'est impensable. Il faut donc favoriser l'insertion en métropole des communautés antillo-guyanaises et réunionnaise”*<sup>(8)</sup>. Les dispositifs institutionnels destinés à favoriser l'insertion en métropole sont mis en œuvre par une nouvelle agence d'État : l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer (ANT, créée en 1982), qui vient remplacer l'ancien Bumidom.

8)- Discours de clôture des Assises pour l'insertion des originaires des Dom-Tom en France, prononcé le 16 juin 1983 par Pierre Mauroy. Archives de l'ANT.

La prise de conscience d'un impossible retour massif aux Antilles coïncide avec un changement de configuration politique en métropole – marqué par l'arrivée de la gauche au pouvoir et le vote des lois de décentralisation –, qui offre de nouvelles opportunités d'investissement dans la vie politique locale métropolitaine. Dans des villes de la banlieue parisienne (Créteil, Sarcelles, Bagneux, Saint-Denis) ou certaines villes de province, des responsables associatifs sont sollicités pour figurer sur les listes électorales et parviennent progressivement à mener une carrière locale de conseillers municipaux puis de maires adjoints. Mais ces formes d'investissement dans la vie politique locale montrent très vite leurs limites : si elles promeuvent de nouveaux notables locaux, ceux-ci voient leur position très dépendante de la mobilisation électorale des populations antillaises, en particulier de leur mobilisation en métropole et non aux Antilles. L'une des priorités des leaders antillais de métropole est alors d'inciter leurs *“compatriotes”* à voter dans l'Hexagone, ce qui ne va d'ailleurs pas sans de fortes réticences de leur

part. Un militant de longue date “de la cause gaulliste”, ancien élu de Sarcelles et aujourd’hui responsable d’une association à Nanterre, souligne ainsi qu’il appelle “*les gens à s’inscrire sur les listes électorales [en métropole] depuis 1974, (...) et [que] ça [lui] a valu moult critiques*”. Il explique la nécessité d’une mobilisation électorale en métropole pour peser auprès des élus : “*Je dis aux gens : « Inscrivez-vous, participez à cette ville où vous êtes, dans la commune où vous êtes... mais c’est parce qu’on s’en rend bien compte, si vous ne participez à rien, le maire n’a pas besoin de vous. »*”<sup>(9)</sup> Pour les élus originaires des Dom, une difficulté supplémentaire tient à la forte concurrence avec d’autres groupes qui cherchent également à accéder à une représentation locale. En effet, comme le montrent les études sur le logement des Antillais<sup>(10)</sup>, ceux-ci résident souvent en banlieue parisienne où une importante population d’origine immigrée a également été logée, et dont les enfants ont, de même que les Antillais, la nationalité française et le droit de vote qui lui est associé.

### *Les revendications des nouveaux “entrepreneurs de mobilisation” en métropole*

La lutte pour des positions éligibles sur les listes électorales révèle ainsi la forte concurrence qui s’opère lors de la composition des listes, renforcée d’ailleurs depuis la mise en vigueur de la loi sur la parité<sup>(11)</sup> : à la division hommes/femmes s’ajoute ainsi la prise en compte d’autres critères, comme l’origine, pour le choix de la tête de liste. Dès lors, rien n’est moins simple, pour la population antillaise de métropole, que de s’assurer des représentants durables et en bonne position au niveau local et *a fortiori* national. C’est d’ailleurs un tel constat qui a conduit plusieurs élus originaires des Dom exerçant un mandat en métropole à se regrouper en 1989 dans une association, l’Amedom<sup>(12)</sup>, afin notamment de mieux se faire entendre au sein des partis politiques nationaux.

Pour ceux qui aspirent à être les représentants légitimes de la population antillaise installée en métropole, ne privilégier que la voix des urnes apparaît ainsi une stratégie incertaine. On peut comprendre l’émergence de mobilisations et l’arrivée en métropole de nouveaux “entrepreneurs de mobilisation”<sup>(13)</sup> – qui animent celle-ci au quotidien et représentent le mouvement aux yeux du public et des médias – comme une tentative de contourner les voies de représentation par l’élection et de mobiliser d’autres ressources pour peser sur la décision publique. Ces mobilisations, dont les enjeux sont divers et parfois encore mal définis, semblent en fait osciller entre la définition de demandes spécifiques pour les originaires d’outre-mer vivant en métropole et la volonté de réaffirmer l’unité des migrants et des Antillais des îles, à travers la construction d’une “communauté antillaise”.

9)- Entretien du 26 août 2003.

10)- Condon Stéphanie, “L’accès au logement : filières et blocages, le cas des Antillais en France et en Grande-Bretagne”, *Rapport au Plan Construction et Architecture*, ministère de l’Équipement, juin 1993. Document en ligne sur [www.urbanisme.equipement.gouv.fr](http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr)

11)- Loi du 6 juin 2000. On pourra se reporter plus précisément, au numéro spécial de *Politix*, qui s’intéresse aux effets de la loi sur la composition des listes, *Politix*, vol. 15, n° 60, 2002.

12)- Association métropolitaine des élus originaires d’outre-mer.

13)- Le concept est développé dans Zald Mayer, McCarthy John : *The dynamics of social movements : resource mobilization, social control, and tactics*. Cambridge, 1979, 274 p.

L'année 1998 semble avoir été le point de départ d'une politisation des mobilisations des associations antillaises en métropole. En effet, cette année de commémoration du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage a été l'occasion d'une mobilisation des associations contre le slogan officiel proposé par le gouvernement : "Tous nés en 1848". Selon les responsables associatifs mobilisés pour l'occasion, dater la "naissance" des populations issues de l'esclavage en 1848 revenait à "nier le vécu des esclaves", à tronquer la mémoire des populations antillaises. Les responsables d'une radio antillaise de la région métropolitaine<sup>(14)</sup>, principal relais médiatique des associations antillaises de métropole, témoignent ainsi d'une forte effervescence et d'une volonté de plusieurs petites structures associatives de monter des actions et des débats sur les thèmes de l'esclavage et de l'identité.

De nouveaux acteurs associatifs ont émergé à cette occasion, en construisant la question de la mémoire de l'esclavage comme "cause" principale de leur action. Cette entreprise de mobilisation, qui est indissociablement une tentative de redéfinition de l'identité antillaise, se caractérise par un véritable ancrage dans le quotidien des Antillais de métropole. Ainsi, le comité de la Marche du 23 mai 1998<sup>(15)</sup> organise chaque année une cérémonie "Lanmèkannfènèg"<sup>(16)</sup> consacrée au souvenir des ancêtres esclaves. Cette cérémonie Lanmèkannfènèg est précédée depuis 2000 d'une période de quinze jours appelée le "temps lanmèkannfènèg" et consacrée à une "réflexion sur [la] communauté fabriquée dans l'enfer de l'esclavage des Nègres aux Antilles françaises". Les rencontres successives et la cérémonie cathartique finale constituent, selon les termes des leaders de l'association, un "chemin de fer", chaque réunion symbolisant une station. La démarche du chemin de fer permettrait une réinscription de l'identité dans l'expérience de la migration et des conditions de vie des Antillais en métropole. L'identité construite est ainsi rapportée à des souvenirs réels, favorisant un processus d'identification des populations potentiellement mobilisables par le comité. C'est également dans cette perspective que l'on peut interpréter le lancement par l'association d'un questionnaire sur la "deuxième génération" d'Antillais en métropole<sup>(17)</sup>.

### *Construire une identité antillaise commune*

Si l'action du comité semble viser une forme d'autonomisation des Antillais de métropole, certaines actions associatives se placent dans une perspective d'unification par rapport à l'outre-mer, agissant sur la base d'une communauté qui réunirait tous les originaires d'outre-mer, qu'ils vivent dans les Dom ou en métropole. Il s'agit alors de définir une identité commune à toutes les personnes originaires des Antilles, qu'elles vivent outre-mer ou en métropole, qu'elles aient vécu l'expérience de la migration ou qu'elles soient nées en France métropoli-

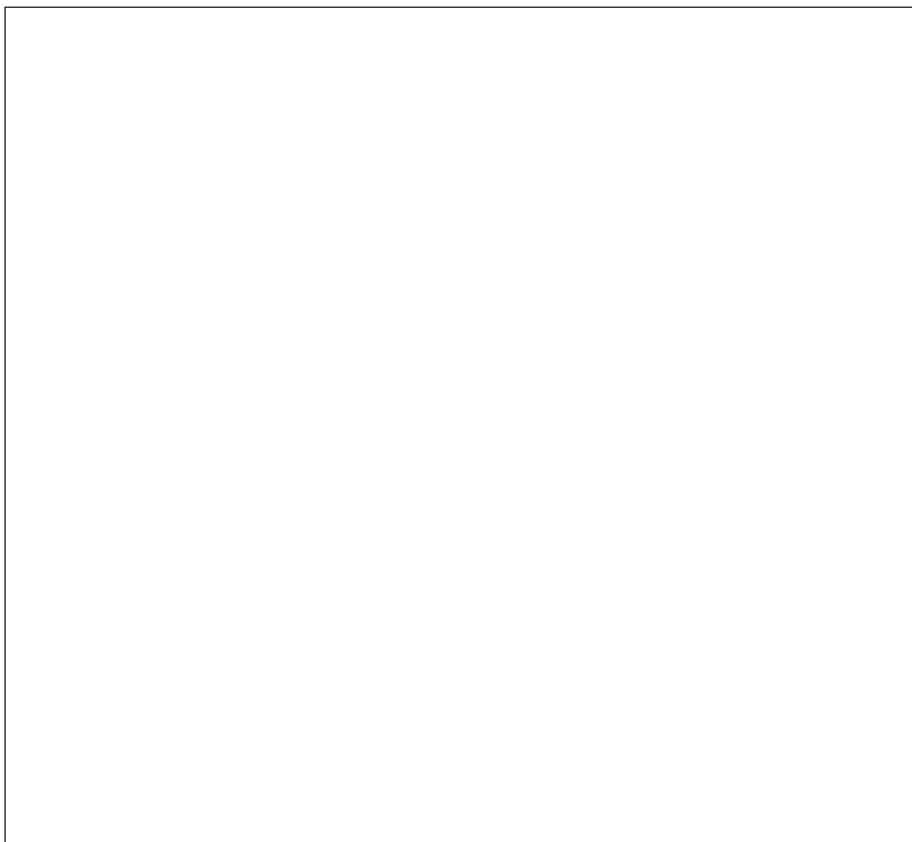
14)- Entretien de mars 2005.

15)- Association créée à la suite de la marche qui a réuni près de 40 000 personnes, le 23 mai 1998, à Paris, à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage.

16)- Ce terme, forgé pour l'occasion, réunit les éléments qui symboliseraient l'identité nègre des descendants d'esclaves : "lanmè" désigne la mer traversée par les esclaves africains vers les Amériques ; "kann", la canne à sucre cultivée par les esclaves ; "fè", les fers qui privaient les esclaves de liberté ; "nèg" désigne le Nègre, "fabriqué" par l'esclavage.

17)- Le thème retenu pour l'année 2004 était celui de la famille antillaise dans la situation migratoire, et de la définition de l'identité des générations nées en métropole. On peut ici évoquer la réflexion de Marie-Claire Lavabre sur le couple mémoire-identité : "Mémoires et identités collectives n'ont de sens que rapportées aux souvenirs et identifications des individus qui composent les groupes", Lavabre M.-C., "L'identité française est-elle en crise ?", in *French Politics and Society*, 1996.

taine. Afin d'opérer la construction d'une identité et d'une "communauté" antillaise ou ultramarine, les associations peuvent être amenées à effectuer un "décodage" du réel, c'est-à-dire à modifier la manière dont les personnes originaires des Antilles interprètent leur environnement et leur vécu en métropole. Les processus par lesquels sont formées et transformées des identités collectives ont fait l'objet d'analyses par les sociologues de l'action collective. L'une d'elles souligne que c'est à partir du moment où les individus peuvent "*recon-*



© D.R.

**Le 23 mai 2005.  
Manifestation  
du comité pour la Marche  
du 23 mai 1998.**

*naître leur cohérence et leur continuité en tant qu'acteurs qu'ils sont capables d'écrire leur propre script de la réalité sociale et de comparer les attentes aux résultats*<sup>(18)</sup>. C'est sur la base d'un processus de construction et de transformation d'une identité collective qu'il est possible de mobiliser un groupe social.

18)- Melucci Alberto,  
*Nomads of the present :  
social movements and  
individual needs  
in contemporary society*,  
Temple University Press,  
1989, 288 p.

Alors que le comité de la Marche du 23 mai œuvre essentiellement au rattachement des Antillais de métropole à un douloureux passé commun, qui serait celui de l'esclavage, certaines associations travaillent à conforter les liens présents entre la migration et les Antilles, par des actions fondées sur la participation à la vie politique

ou économique outre-mer à partir de la métropole. Elles contribuent ainsi à modifier les “cadres d’interprétation” de la réalité sociale des Antillais de France, celle-ci pouvant être, au besoin, symboliquement reliée à l’outre-mer.

L’action du Collectif des Antillais, Guyanais et Réunionnais, association créée en février 2003 en réaction à la hausse des tarifs aériens<sup>(19)</sup> entre les Dom et la métropole – en particulier depuis la faillite de l’une des compagnies aériennes desservant ces régions –, est emblématique d’une mobilisation se situant dans une perspective d’unification. En février 2003, le président et fondateur de cette association décide de lancer une grande pétition sur Internet ainsi qu’une campagne d’adhésion en direction des Domiens de métropole pour protester contre cette hausse. Il obtient plus de 8 000 signatures et adhésions en quelques semaines. La pétition est diffusée en parallèle à de multiples appels aux hommes politiques domiens (parlementaires, conseillers généraux et régionaux) à faire pression sur le gouvernement pour que soit respecté le principe de “continuité territoriale” entre les départements d’outre-mer et la métropole. Le Collectif se constitue en premier lieu pour protester contre “la hausse abusive des tarifs aériens, qui sépare les familles et pénalise le développement économique des départements d’outre-mer”<sup>(20)</sup>. L’association s’appuie sur divers éléments pour promouvoir l’enjeu de “*rupture de continuité territoriale*” au cœur de l’argumentation initiale du Collectif des Dom :

– un rappel au Conseil constitutionnel sur l’importance d’un “réseau aérien permanent et efficace” en direction des Antilles, afin que soit respectée la “*continuité territoriale*” des régions d’outre-mer ;

– une déclaration de l’Assemblée des régions d’Europe<sup>(21)</sup> affirmant la nécessité de promouvoir un accès plus facile aux régions éloignées et périphériques, afin de garantir une *continuité territoriale* des régions ultrapériphériques, notamment, par une “*politique adéquate de tarification [des transports] tenant compte de l’éloignement continental*” ;

– un règlement de l’Union européenne<sup>(22)</sup> qui permet l’imposition d’obligations de service public lorsque celles-ci “*sont nécessaires au maintien de services aériens adéquats desservant les zones nationales*”.

Le Collectif argue également du fait que la Corse, qui ne se trouve qu’à 170 kilomètres du continent, bénéficie d’une dotation permettant de subventionner le transport maritime et aérien, alors qu’aucune mesure de ce type n’existe pour les Dom. Il ne s’agit pourtant pas uniquement d’une demande de subvention, mais également d’une condamnation des abus tarifaires générés par la situation de quasi-monopole des compagnies aériennes desservant les départements d’outre-mer.

### *Les médias locaux, partie prenante*

19)- Les billets dépassent régulièrement la somme de 1 000 euros à cette période.

20)- Communiqué de presse du 22 mai 2003.

21)- Déclaration finale de Florence (à Bruxelles en 2002) du 21 avril 2002.

22)- Règlement 2408 du “Paquet communautaire”, du 23 juillet 1992.



## *de la construction d'une identité antillaise*

Par la mobilisation d'une grande diversité de ressources, et par l'investissement de diverses arènes – médiatique, politico-administrative et judiciaire –, l'action du Collectif vise à transformer la revendication portant sur un problème tarifaire en revendication à caractère identitaire pour instituer une "communauté forte" de part et d'autre de l'Atlantique. Dans l'arène politique, le Collectif a tout d'abord orienté son action en direction des élus domiens, qui répondent rapidement et favorablement à sa demande en intervenant à l'Assemblée nationale sur la question des tarifs des compagnies aériennes.

La mobilisation et la construction symbolique d'une communauté sont réalisées pour partie par l'investissement de l'arène médiatique. Les médias locaux, en particulier RFO (principale chaîne dans les Dom, diffusée en métropole sur le câble) et Média Tropical (radio antillaise de la région parisienne) deviennent d'autres partenaires privilégiés de l'action du Collectif. La mobilisation du Collectif, bien que peu visible dans un premier temps dans les médias nationaux, a pu néanmoins bénéficier d'une visibilité croissante aux Antilles (par le biais de RFO) et dans une frange de la population antillaise de la région parisienne (les auditeurs de Média Tropical). Les actions du Collectif sont également couvertes par l'ensemble des médias d'outre-mer. C'est ainsi une partie de la population visée par la mobilisation qui est susceptible d'être touchée par cette première couverture médiatique. Dans un deuxième temps, le Collectif tente d'investir les médias nationaux afin de toucher une population plus large, notamment les personnes d'origine antillaise trop peu "intégrées" à la "communauté antillaise" pour avoir accès aux informations délivrées par les médias communautaires.

Alors que la mobilisation est initiée de métropole, l'un des arguments importants permettant l'implication des responsables domiens et des populations vivant outre-mer est certainement l'impact de ces tarifs sur le tourisme et, partant, sur le développement économique dans les Dom. Ne pas établir de véritable continuité territoriale condamne les Dom à l'enclavement, en particulier dans un contexte économique marqué par les menaces de départ de Guadeloupe du groupe hôtelier Accor et par la vive concurrence d'autres îles des Caraïbes en matière de tourisme. L'action du Collectif des Dom tente ainsi d'imposer la question des tarifs aériens comme problème commun aux Antillo-Guyanais, de France métropolitaine ou des Dom, et de constituer les populations concernées en communauté lésée. Les communiqués adressés à la presse se situent d'ailleurs avant tout sur le registre émotionnel : *"Les prix des billets désormais abusifs pendant les périodes de vacances séparent les parents des enfants ou des petits-enfants, les sœurs des frères, les époux entre eux. Nos droits élémentaires sont bafoués, notre liberté de circulation menacée, nos familles disloquées, nos départements ultramarins isolés et pénalisés*

*dans leur économie*<sup>(23)</sup>.” Si le discours développé par le leader de l’association met en évidence la volonté d’inclusion des individus citoyens dans la communauté nationale, il insiste également sur la volonté d’exister en tant que groupe pour défendre ses droits. L’usage d’une certaine rhétorique dans les arènes politiques et judiciaires est parallèle à l’énonciation d’un projet politique et social pour la communauté antillaise. Ainsi, le principe de continuité territoriale énoncé à maintes reprises par le Collectif pour justifier sa mobilisation devient le principe de continuité “communautaire” dans certaines situations (meetings, entretien...). Le développement de l’activité médiatique aux Antilles est évoqué comme un moyen de développer la solidarité entre “ici” et “là-bas”. L’évocation dans les médias antillais des traitements discriminatoires subis par leurs “compatriotes” en métropole doit permettre de développer un sentiment de solidarité communautaire<sup>(24)</sup>.

23)- Communiqué de presse du 22 mai 2003.

### *Objectif du Collectif : établir des ponts entre les deux rives de la communauté*

24)- Entretien de février 2004 avec le président du Collectif des Antillais, Guyanais et Réunionnais.

De manière apparemment paradoxale, le processus de construction identitaire se fait à la fois en promouvant la participation des Antillais en métropole et en tentant de consolider le lien de la migration aux Antilles. Loin de s’opposer, ces deux types d’actions sont menés de pair dans l’optique d’un renforcement conjoint du poids de la migration en métropole et aux Antilles mêmes. Ainsi, lors des élections régionales de 2004, le Collectif mène une campagne en métropole pour l’inscription des Domiens sur les listes électorales tout en étant très présent aux Antilles. L’association profite du passage en Guadeloupe de François Hollande et de Nicolas Sarkozy, venus soutenir des candidats locaux, pour manifester

25)- Le 5 mars 2004, Brigitte Girardin, ministre de l'Outre-mer, annonce sa décision d'organiser une réunion entre le Collectif, les secrétariats d'État à l'Outre-mer, à l'Équipement et aux Transports et les compagnies aériennes.

26)- Le 7 décembre 2003, les électeurs de Martinique et de Guadeloupe étaient appelés à se prononcer par référendum sur l'organisation politique de leurs îles. Les conseils régionaux et généraux des deux îles avaient adopté en Congrès (le 17 décembre 2001 pour le congrès de la Guadeloupe et le 4 mars 2002 pour celui de la Martinique) un texte instituant une nouvelle collectivité territoriale qui, en cas d'accord de la population, se serait substituée aux deux régions monodépartementales actuelles.

27)- Le Pourhiet, Anne-Marie : "Référendum aux Antilles : nou pa ka acheté chat en sak", in *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, t. 120, n° 3, 2004.

28)- Lors du vote symbolique, le non l'a emporté à 56 % pour les Martiniquais et à 67 % pour les Guadeloupéens. La consultation réelle outre-mer a vu le non l'emporter à 50,4 % en Martinique et à 73,5 % en Guadeloupe.

29)- Au mois d'octobre 2004, la Guadeloupe a connu une forte agitation sociale, peu relayée dans les médias nationaux, suite à l'arrestation et à la condamnation d'un leader syndical.

en dénonçant les discriminations dont sont victimes les citoyens d'outre-mer, en particulier ceux vivant en France métropolitaine. Il s'agit symboliquement de montrer aux responsables politiques nationaux que Guadeloupéens de la métropole et de Guadeloupe font front commun contre les discriminations subies et, partant, que le groupe est uni et mobilisé. Le Collectif s'implique d'ailleurs directement et de façon durable outre-mer en désignant des militants permanents de l'association dans chaque Dom. Cela facilite ensuite ce type d'action commune.

L'un des enjeux principaux de l'action du Collectif est d'apparaître comme acteur incontournable de l'outre-mer, un représentant des intérêts communs à la migration et aux îles, qui doit être consulté au même titre que les acteurs institutionnels d'outre-mer. Le Collectif formule ainsi à diverses reprises la volonté d'être associé à un éventuel processus décisionnel concernant la question des tarifs aériens<sup>(25)</sup>. D'autre part, l'association développe une série d'actions et de mobilisations ponctuelles, établissant des ponts entre les deux "rives" de la communauté. C'est ainsi qu'en décembre 2003 quelques jours avant les consultations organisées par le gouvernement en Martinique et en Guadeloupe à propos d'une éventuelle évolution institutionnelle<sup>(26)</sup>, diverses associations, dont le Collectif des Dom, ont convié les Antillais de France métropolitaine à un vote symbolique sur ce même sujet. Alors que les liens avec le Dom d'origine sont loin d'être rompus et que de nombreux migrants envisagent de revenir s'installer aux Antilles lors de leur retraite, il s'agissait de constituer la migration en acteur légitime du processus de décision concernant l'avenir des Dom. Cette opération référendaire symbolique est d'ailleurs effectuée avec l'accord du ministère d'Outre-mer alors qu'elle est largement critiquée par les juristes<sup>(27)</sup>. La légitimité d'une voix de la migration sera d'une certaine façon renforcée par le fait que les résultats du vote des deux mille Antillais de métropole s'étant déplacés suivaient la même tendance que ceux de leurs compatriotes réellement consultés outre-mer<sup>(28)</sup>. C'est encore au nom d'une légitime implication de la "diaspora" que le Collectif des Antillais, Guyanais, Réunionnais se proposait d'intervenir auprès des "plus hautes autorités de l'État", afin de tenter une sortie de crise en Guadeloupe au moment de l'"affaire UGTG"<sup>(29)</sup>.

### *Les élus domiens : passage obligé pour les Antillo-Guyanais de la migration ?*

Dans cette lutte pour s'imposer comme acteur légitime de la vie politique des Antilles (statut des îles, affaire UGTG) et en même temps de la vie politique métropolitaine (lutte contre les discriminations, desserte aérienne), le relais des élus des Dom apparaît comme une ressource indispensable. Les tentatives de construction d'intérêts communs à une communauté antillo-guyanaise, par-delà l'Atlantique, permettent de renforcer le poids politique de cette population dans l'ensemble

national. Plus encore, un rapprochement avec les élus des îles apporte de multiples ressources aux leaders de la migration pour renforcer leur position en métropole, alors qu'ils ne peuvent s'appuyer sur une force électorale antillaise constituée. Ainsi, les élus des îles disposent de ressources financières et institutionnelles qui font défaut aux leaders de la migration. Ils peuvent également apporter des ressources de légitimité aux "entrepreneurs de mobilisations" de métropole et favoriser un écho médiatique. On peut ainsi émettre l'hypothèse que l'éventuel succès des actions et revendications liées aux questions des discriminations, de la visibilité et de la représentation des Antillais en France métropolitaine apparaît comme encore fortement lié au soutien des acteurs domiens.

Il s'agit de montrer aux responsables politiques nationaux que Guadeloupéens de la métropole et de Guadeloupe font front commun contre les discriminations subies et que le groupe est uni et mobilisé.

L'entreprise d'unification par la mobilisation, en créant une communauté d'intérêt et une identité commune entre l'outre-mer et les Antillais de métropole, construit de nouvelles formes d'implication qui viennent prolonger et renforcer les réseaux transatlantiques déjà existants, qu'ils soient politiques, syndicaux ou géographiques (liés à une commune). Les élus d'outre-mer apparaissent comme des points de passage obligés de ces différents réseaux. Ils peuvent, le cas échéant, soutenir une candidature originaire d'outre-mer sur les listes municipales en métropole (comme ce fut le cas aux élections régionales de 2004). C'est également à eux, en l'occurrence au député de Martinique, Philippe Edmond-Mariette, qu'il est demandé d'interpeller le ministre de l'Intérieur à propos de violences policières subies par des Antillais en métropole. De même, les élus d'outre-mer sont-ils saisis de nombreuses demandes individuelles en métropole concernant par exemple les mutations ou le logement.

Alors que les plus hautes juridictions françaises entérinent une dissociation des situations des originaires d'outre-mer vivant en métropole de celle des Domiens (décision du Conseil constitutionnel le 17 juillet 2003<sup>(30)</sup> à propos de la continuité territoriale), il s'agit pour les Antillais de métropole de maintenir leurs réseaux transatlantiques, mais également de se faire reconnaître comme acteurs légitimes du destin politique des Antilles. Cette position ne va pas sans concurrencer le leadership des élus domiens. Toutefois, de leur côté, les élus des Dom, dont certains ont pu être auparavant réticents à voir les émigrés s'impliquer aux Antilles ou même à leur apporter des soutiens financiers en métropole, semblent prendre davantage conscience du poids démographique et économique de cette migration, d'autant plus lorsque celle-ci s'organise. Ce poids peut également se muer en poids électoral puis-

30) - Le Conseil constitutionnel avait été saisi par le groupe socialiste à la demande du Collectif, pour protester contre un amendement de la loi programme pour l'outre-mer concernant la continuité territoriale.

qu'il apparaît que nombre d'Antillais de la migration demeurent inscrits sur les listes électorales outre-mer. Ainsi, les "associations de communes" qui réunissent en métropole les originaires d'une même commune en Guadeloupe ou en Martinique peuvent-elles peser sur le résultat du scrutin outre-mer, d'autant que les circonscriptions y sont petites. D'une certaine façon, les tentatives d'organisation de la migration par la mobilisation en métropole reproduisent à plus grande échelle cette volonté des associations de communes de rester des acteurs influents dans le Dom d'origine, tout en renforçant le poids du groupe et de la migration au niveau national. Les formes prises par l'implication des Antillais dans la vie politique de leur Dom d'origine témoignent ainsi des liens de dépendance complexes entre élus de l'outre-mer et leaders antillais de métropole. Mais elles façonnent et reconstruisent également une certaine vision de l'identité antillaise présentée dans sa version unifiée et homogène, que l'on vive en métropole ou aux Antilles. Elles semblent ainsi répondre positivement à la question posée par le sociologue Claude-Valentin Marie<sup>(31)</sup> : "*Peut-on être Antillais hors des Antilles ?*" ◀

31)- Marie Claude-Valentin :  
"Les Antillais en France :  
une nouvelle donne",  
in *Hommes et Migrations*,  
Numéro spécial, n° 1237,  
mai-juin 2002.



► Dossier *Diasporas caribéennes*, n° 1237, mai-juin 2002

► Dossier *Migrants et solidarités Nord-Sud*, n°1214, juillet-août 1998